

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2081

27 août 2013

SOMMAIRE

ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.	99888	Sohoma S.à r.l.	99848
Bil Manage Invest S.A.	99860	Solid Trees Investment Fund	99847
Bolding Investment SA	99871	Sonatrach International Finance and Development S.à r.l.	99844
BM Invest S.à r.l. - SPF	99873	Son Holding S.A.	99849
Building Imperial S.A.	99887	Spartalia 1 S.à r.l.	99843
Concept International S.à r.l.	99888	Spartalia 2 S.à r.l.	99843
Datasat S.A.	99875	Specialised Engineering Holdings S. à r.l.	99849
DWS Funds	99887	Stealth Investments S. à r.l.	99843
Les Tramways de Chandernagor	99885	Stock Américain I	99844
Lux Foods S.A.	99842	Subsea 7 Investments S.à.r.l.	99849
MALG S.A.	99842	Sudgaz S.A.	99884
Matéris Holding Luxembourg	99842	Supernova Lease Co. S.à.r.l.	99842
Perspectives en Innovation, Science et Créativité	99854	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	99849
Restyle	99885	Swiss Life Funds (Lux)	99846
Salon du Passage S.à r.l.	99843	Swiss Life Funds (LUX) Management Company	99844
Salon Julie S.à r.l.	99850	Swiss Life Funds (LUX) Management Company	99846
Sanlois s.à.r.l.	99847	Synchan Management Invest S.C.A.	99850
Saturne Technology, S.à r.l.	99845	Synchan Management S.à r.l.	99850
Savannah Enterprises S.A.	99886	Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l. ..	99846
SB Securities S.A.	99850	Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l.	99847
SDE, système D énergie S.A.	99843	Thalboom S.A.	99849
SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF	99844	Tisa Jeste S.A.	99846
SFPZ Luxembourg	99848	TTF Invest S.à r.l.	99850
SHS Europe S.A.	99847	Visiocom Europe S.A.	99848
Sibateo International S.à r.l.	99844	Vitaly Uomo S.à r.l.	99853
SICA Fund S.A., SICAV-FIS	99848	WhiteStones S.C.A.	99888
Sigma Conso Luxembourg S.A.	99845	Xylem International S.à.r.l.	99859
Siman-Fass S.à r.l.	99845	Xylem Luxembourg S.à.r.l.	99857
Skeid	99845		
Société Générale Ré S.A.	99845		
Société Générale Ré S.A.	99886		

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013091723/13.

(130111781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.859.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 27 juin 2013

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier Legrain, administrateur, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;
 - Monsieur Jean Bodoni, administrateur, demeurant au 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Monsieur Georges Nordmann, administrateur, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;
- ainsi que celui du Réviseur d'entreprises agréée, Ernst & Young s.a., établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47 771;

pour une nouvelle période d'un an expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013091732/19.

(130112338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

MALG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.445.

Résolution prise lors de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2013

Mademoiselle Marie HARANG, étudiante, née le 6 février 1988 à Paris (France), demeurant au 45 Rutland Gate, SW7 1PB London, est nommée administrateur supplémentaire de catégorie A. son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

MALG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013091740/13.

(130112003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Supernova Lease Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 119.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091917/9.

(130111763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Spartalia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091906/10.

(130112370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Spartalia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091907/10.

(130112369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SDE, système D énergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.828.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091935/10.

(130112303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stealth Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013091910/13.

(130111939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Salon du Passage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.968.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maarlentje Beerthuisen-Kok

Associé-Gérante

Référence de publication: 2013091928/11.

(130111898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013091905/13.

(130112362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 168.657.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091936/11.

(130111797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stock Américain I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 18.208.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013091911/10.

(130111615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091922/10.

(130112121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sibateo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091942/10.

(130112505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sigma Conso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 140.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA CONSO LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013091946/10.

(130111851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Siman-Fass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3492 Dudelange, 25, rue Mont Saint Jean.

R.C.S. Luxembourg B 41.239.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013091950/10.

(130111614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Skeid, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.078.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091952/10.

(130111750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Société Générale Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.130.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 31 mai 2013

2. Le Conseil prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Madame Véronique DE LA BACHELERIE.
3. Le Conseil coopte, comme Administrateur, Madame Isabelle GUILLOU, demeurant au 14 Rue Félix Faure à F-75015 PARIS, en remplacement du poste resté vacant pour la durée résiduelle du mandat.

Pour la société SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RÉ S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013091900/13.

(130112167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Saturne Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 84.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091931/11.

(130112431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Décembre 2013, les mandats d'Administrateurs de:

- Madame Laurence BEZANCON, résidant professionnellement au, 44 Avenue Georges Pompidou, F-92 300 Levallois - Perret, France;

- Monsieur Özkan AKCAÖZ, résidant professionnellement au General-Guisan-Quai 40, CH 8022, Zurich, Suisse;

- Monsieur Lorenzo KYBURZ, résidant professionnellement au General-Guisan-Quai 40, CH 8022, Zurich, Suisse;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091920/15.

(130111480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue le 21 juin 2013

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires nomme, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, le mandat d'Administrateur de:

- Monsieur Beat HUBACHER, résidant professionnellement au General-Guisan-Quai 40, CH 8022, Zurich, Suisse;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091921/12.

(130111722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.963.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013091925/14.

(130111753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Tisa Jeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.207.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TISA JESTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013092007/13.

(130111825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SHS Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.067.

Le domicile de la société SHS EUROPE S.A., R.C.S. Luxembourg B n°87067, constituée le 8 avril 2002 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°1047 du 09.07.2002, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 04.07.2013.

Luxembourg, le 04.07.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013091941/12.

(130112108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Solid Trees Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 138.233.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated on July 4th, 2013

Re-appointment of Mr. Matteo PAGANI, Mr. Jose GRANADOS LUCENA and Mr. Eric CHINCHON as Directors of the Board until the next annual general meeting;

Re-appointment of Ernst & Young as the Authorised Independent Auditor until the next annual general meeting.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 4 juillet 2013

Renouvellement de M. Matteo PAGANI, M. Jose GRANADOS LUCENA et M. Eric CHINCHON comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire;

Renouvellement de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprise indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour SOLID TREES INVESTMENT FUND

Référence de publication: 2013091961/19.

(130112521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.723.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013091926/14.

(130111762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sanlois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 41.485.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091930/9.

(130111631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SFPZ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.164.

Le bilan L130077832 rectifié au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013091938/11.

(130112238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SICA Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SICA Fund S.A., SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091943/12.

(130112048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sohoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 81.656.

Mr Cameron BALNAVE, résidant au 51 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de gérant de la société SOHOMA Sàrl, ayant son siège social au 42-44 rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81 656, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013091958/15.

(130112157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 88.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Jacques JANOWSKY et Koen LOZIE ainsi que le mandat de M. Pierre SCHILL, au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013092038/16.

(130111949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Specialised Engineering Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 69.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091965/12.

(130112690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Son Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013091963/10.

(130112358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Subsea 7 Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif Comptes annuels

Déposé le 05/07/2013

Numéro dépôt L130111765

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091971/12.

(130112551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Thalboom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 54.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092001/9.

(130111775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013091977/11.

(130112368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.193.692,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2013091979/11.

(130111698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Synchan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCHAN MANAGEMENT Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013091980/11.

(130111713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

TTF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.596.

Dépôt des comptes annuels qui remplace le dépôt des comptes n°L120132049

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013092016/12.

(130112367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Salon Julie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 153.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091929/9.

(130112641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SB Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 171.037.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SB Securities S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 171037 incorporated

pursuant to a deed of the undersigned notary, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2355 on 21 September 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 19 September 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2745 on 12 November 2012. The articles of association have not been amended since.

The meeting opened with Mrs Stéphanie PALLOT-REYMOND, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mr Aurélien HOLLARD, juriste, professionally residing in Luxembourg,.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by an amount of two million euro (EUR 2,000,000) up to two million and thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) through the issue of two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That thirty-one thousand (31,000) shares of the Company out of a total of thirty-one thousand (31,000) shares are present at the meeting.

IV. That all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million euro (EUR 2,000,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to two million and thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) through the issue of two million (2,000,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The two million new shares issued have been subscribed by Sberbank of Russia, an open joint-stock company organised under the laws of the Russian Federation, with its registered office at 19 Vavilova Str., Moscow 117997 Russia, registered with the Unified State Register of Legal Entities under number 1027700132195 on 16 August 2002 and operating as a bank pursuant to the general banking licence number 1481 issued by the Central Bank of the Russian Federation on 30 August 2010, for a price of two million euro (EUR 2,000,000).

The shares so subscribed by Sberbank of Russia, aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of two million euro; so that the amount of two million euro (EUR 2,000,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5.1. The Company's issued share capital is set at two million and thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000), consisting of two million and thirty-one thousand " (2,031,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SB Securities S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171037, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2355 en date du 21 septembre 2012. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2745, en date du 12 novembre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie PALLOT-REYMOND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Aurélien HOLLARD, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), jusqu'à celui de deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000), par l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les trente et un mille (31.000) actions de la Société du total de trente et un mille (31.000) actions sont présentes.

IV. Que tous les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) afin de l'augmenter de trente et un mille euros (EUR 31.000) jusqu'à deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000) par l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites par Sberbank of Russia, une société anonyme et existante sous les lois de la Fédération de Russie, inscrite au registre des entités légales des Etats Unifiés sous le numéro d'inscription, le 16 août 2002 et agissant comme une banque conformément au numéro de licence bancaire générale 1481 émis par la Banque Centrale de la Fédération Russe le 30 août 2010, pour le prix de deux millions d'euros (EUR 2.000.000).

Les actions ainsi souscrites par Sberbank of Russia, précitée, ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. Le capital souscrit est fixé à deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000) représenté par deux millions trente et une (2.031.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PALLOT-REYMOND, A. HOLLARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093632/139.

(130114025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Vitaly Uomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.916.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Luigi INFANTINO, né le 23 novembre 1960 à Favara en Italie, et demeurant au 4, rue de Provence à F-57290 Fameck, France,

ici représenté par Me Guillaume Mary, avocat à la Cour, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 18 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "VITALY UOMO S.à r.l." avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.916, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 27 du 4 janvier 2012.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Transfert de parts sociales.
- 2) Modification de l'article 6 des statuts.
- 3) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu d'une convention de cession de parts sous seing privé datée du 21 juin 2013, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, le sieur Luigi INFANTINO a acquis de Madame Cristina Maria Lopes Costa,

employée, née à Vreia de Bornes - Vila Pouca de Aguiar (Portugal) le 5 juin 1984, demeurant au 11 Waizelweg à D-54450 Freudenburg, cinquante (50) parts sociales de la société VITALY UOMO au prix d'un (1,-) euro.

En vertu d'une convention de cession de parts sous seing privé datée du 19 juin 2013, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, le sieur Luigi INFANTINO a acquis de la société de droit panaméen Briggers Business Inc., une société avec siège social au Calle 53, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama, République du Panama, inscrite au Registre sous le numéro 2067419, cinquante (50) parts sociales de la société VITALY UOMO au prix de au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant.

Suite à ces transferts les parts sociales sont désormais toutes détenues par Monsieur Luigi INFANTINO, associé unique.

Deuxième résolution

L'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.»

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Mary et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2013. LAC/2013/28917. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093727/55.

(130114533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Perspectives en Innovation, Science et Créativité, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 44, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg F 9.615.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Jinaru Aron, économiste, demeurant à Luxembourg, 44, rue de Pont Rémy L-2423, nationalité roumaine,
2. Caragea Marcel Alexandru, demeurant à Bucuresti, Bld. Tudor Vladimirescu nr. 57, bl.T4, sc.2, et.5, ap.40, nationalité roumaine,
3. Toma Manuela-Lavinia, économiste, demeurant à Bucuresti, Bld. Lacul Tei nr. 123, bl.4, sc.D, et.5, Ap. 160, nationalité roumaine
4. Toma Cătălin Andrei, diplômé en cinématographie, photographie et médias, demeurant à Bucuresti, Bld. Lacul Tei nr. 123, bl.4, sc.D, et.5, Ap. 160, nationalité roumaine

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination. Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Perspectives en Innovation, Science et Créativité, association sans but lucratif.

En abrégé, l'association peut prendre l'appellation de: «PISC, a.s.b.l.».

Art. 2. L'association a pour objet général la participation à la construction d'une nouvelle civilisation durable par la promotion de l'innovation, du progrès scientifique et technologique et de la créativité.

Les objectifs spécifiques sont:

1. L'initiation et le développement d'un mouvement destinée à approfondir la connaissance et la compréhension des grands changements systémiques contemporains et à trouver des solutions d'adaptation aux communautés personnelles, organisationnelles et locales.
2. La création, le développement et la livraison des instruments et des structures appropriées basées sur des technologies innovantes, y compris les technologies de l'information et du multimédia pour la mise en oeuvre créative des progrès des connaissances et leur transposition en innovation responsable et durable.

3. La création d'un environnement stimulant pour les initiatives des individus, groupes et organisations concernés à travailler ensemble pour transformer de façon créative les connaissances en innovation responsable et durable.

Pour atteindre ses objectifs,

PISC sera impliqué dans:

- la dissémination et le transfert des connaissances et de la technologie par des campagnes d'information, événements, conférences, forums, foires innovation / formation / venture et des services basés sur la connaissance/le savoir, organisés sur place et par Internet (sites web, portails, etc.), de l'édition de magazines, de livres et autres publications à caractère pratique, scientifiques et culturels.

PISC développera des activités pour:

- faciliter l'agrégation des réseaux et grappes d'entreprises sociales et économiques créatives-innovantes, participer activement au restructuration et développement des systèmes d'innovation aux niveaux régional, national et européen, y compris la formation de consortiums, d'alliances et de partenariats.

PISC contribuera à:

- équiper/doter les gens et les organisations avec des compétences et connaissances spécifique à la société de la connaissance en fournissant des programmes de formation et développement personnel (mentorat, coaching, e-learning, ludo-éducatifs, etc.) appropriées à cette société, ainsi que des services de soutien à la recherche, créativité, inventions et innovation („club de conception - café venture", des centres d'excellence, pépinières, incubateurs, parcs scientifiques, portails, accélérateurs, etc.);

- accroître la compétitivité grâce à l'innovation, l'exploitation des inventions et des résultats de la recherche, développer et diversifier les moyens de financement de l'innovation (fonds de capital-risque, fonds d'innovation etc.) en fournissant des services de conseil, de soutien, de conception, de gestion et de marketing stratégique, innovatif, de projet, de la connaissance, des actifs incorporels et du capital intellectuel.

PISC développera:

- des études prospectives et stratégiques, des programmes / projets de recherche-action et/ou de recherche scientifique par ses propres moyens et dans des consortiums ou de partenariats avec d'autres organisations nationales ou internationales.

PISC contribuera à:

- la conception et le développement des politiques et des stratégies d'innovation, des partenariats civiques et de partenariats public-privé et des formes d'association organisationnelle axées sur l'innovation et la créativité.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 44, rue de Pont-Rémy, L-2423. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Par dérogation, le premier exercice commence le 1 octobre 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association. Elle doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de douze mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, y compris en téléconférence, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée deux mois à l'avance par lettre circulaire - par voie postale ou e-mail/ courriel - à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de trois membres lorsque le nombre de membres est inférieur à dix et sur demande d'un cinquième des membres de l'association mais pas moins de trois membres.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié y compris par e-mail.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration/du président et du trésorier engage l'association pour des montants qui dépassent la valeur plafond approuvée par le conseil d'administration pour l'année en cours.

La signature d'un seul membre du conseil d'administration engage l'association pour les opérations courantes.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation ne pourra être supérieur à cinq cents euros.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les soussignés déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Jinaru Aron / Caragea Marcel Alexandru / Toma Manuela-Lavinia / Toma Cătălin Andrei.

Référence de publication: 2013094655/136.

(130113793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Xylem Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. "XYLEM HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77533, having a share capital of EUR 150.000.- and having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Xylem Holdings),

being the holder of 576 shares of the Company (as defined hereafter),

represented by Ms. Danielle KOLBACH, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 26, 2013, which power, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities, and

2. "WATERCOMPANY LIMITED", a private company limited by guarantee, incorporated under the laws of the United Kingdom, registered with The Registrar of Companies for England and Wales under number 7681904 and having its registered office at Jays Close, Viables Estate, GB-Basingstoke, RG22 4BA, Hampshire, England (Watercompany, and together with Xylem Holdings, the Shareholders),

being the holder of 224 shares of the Company (as defined hereafter),

represented by Ms. Danielle KOLBACH, prenamed, pursuant to a power of attorney dated June 28, 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of "XYLEM LUXEMBOURG S.à.r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 89.548, with a share capital of EUR 20,000.- (the Company),

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

That they are the two sole shareholders of the Company holding together all 800 (eight hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twenty thousand Euro (EUR 20,000) of the Company,

The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.

2. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

III The Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven."

Second resolution:

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1250 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750.-EUR.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

1) XYLEM HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 77533, (Xylem Holdings);

Inhaber von 576 Anteilen an der Gesellschaft (wie anschließend definiert); hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juni 2013, welcher Beschluss, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

2) WATERCOMPANY LIMITED, eine Gesellschaft "limited by guarantee", gegründet unter dem Recht des Vereinigten Königreichs, eingetragen beim The Registrar of Companies for England and Wales unter Nummer 7681904 und mit Geschäftssitz in Jays Close, Viables Estate, GB-Basingstoke, RG22 4BA, Hampshire, England (Watercompany, und zusammen mit Xylem Holdings, die Anteilsinhaber),

Inhaber von 224 Anteilen an der Gesellschaft (wie anschließend definiert)

hier vertreten durch Frau Danielle KOLBACH, obengenannt, auf Grund einer Vollmacht vom 28. Juni 2013.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Vollmachtsnehmerin und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigebogen um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der XYLEM LUXEMBOURG S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 20.000,-, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 89548, mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach (die Gesellschaft),

Die Anteilsinhaber, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter sind und alle 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von zwanzigtausend Euro (20.000 EUR) darstellen der Gesellschaft, halten und;

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.

2. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750.- EUR.

Worüber Urkunde Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorlegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30793. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013094723/105.

(130115741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

XYLEM GLOBAL S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 172.763, with a share capital of EUR 21,321,825.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 26, 2013, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-144.132, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all five hundred (500) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.
- b. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

III. The Meeting passes the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven"

Second Resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1250 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

XYLEM GLOBAL S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763, und mit einem Stammkapital von EUR 21.321.825 (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juni 2013, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde eingetragen zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 12.500 EUR (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.
- b. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30796. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013094721/88.

(130115776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Bil Manage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.517.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

«Banque Internationale á Luxembourg», en abrégé «BIL», a société anonyme (public limited company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 6307 and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg,

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme which is established as follows:

Title I - Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who might become owners of shares a company in the form of a société anonyme, under the name of BIL MANAGE INVEST S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, as described in article 22 hereof.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the management (within the meaning of article 125 of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (hereafter the "2010 Law") of undertakings for collective investment ("UCI"), provided that the Company must manage at least one Luxembourg UCI. The Company may notably undertake any activities relating to the management (including portfolio and risk management), administration and/or marketing of those UCIs in the wider sense allowed by the 2010 Law. The Company may delegate to third parties with regard to these activities.

The Company may carry out any activities deemed useful to the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches, or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred by a decision of the board of directors provided that it remains in Luxembourg-City.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company as its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Title II - Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), represented by three thousand (3,000) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The Company may, to the extent and under terms and conditions permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders.

Art. 6. Register of Shares - Share Certificates. The shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. The register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"). Ownership of shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions may be issued and signed by two members of the board of directors of the Company.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a single representative to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the share towards the Company.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons empowered by duly valid power of attorney to act therefore. The Company may also accept in its own discretion other means of transfer as evidence of such transfer.

Shares issued by the Company may be transferred only with the prior approval of the board of directors.

Art. 7. Increase of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 22 hereof except when such power to increase the share capital is granted to the board of directors, as prescribed in this article 7 hereof.

The authorized capital of the Company is set at one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) per share.

The Company's subscribed capital may be increased with the issue of new shares with the same rights and benefits as existing shares.

Within the limits of the authorized capital, the board of directors shall be authorized and mandated as follows:

- to increase capital, once or in successive tranches by the issue of new shares to be paid for in cash, conversion of receivables or, if approved by the annual general meeting of shareholders, by the incorporation of profits or reserves;
- to set the place and date of the issue of successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares.

This authorization shall be valid for five years, beginning at the date of publication of the articles of incorporation in the Memorial and may be renewed by the general meeting of shareholders.

Following each increase in capital carried out and duly recorded in the forms laid down by law, article 5 shall be amended so as to correspond with the increase that has been made. This amendment shall be officially recorded by the board of directors or by any person it shall authorize for this purpose.

Title III - General Meeting of the Shareholders of the Company

Art. 8. General Meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Place, Date and Notice of the General Meeting. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of May at 11.00 am. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

Shareholders will meet upon a call of the board of directors or upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the outstanding share capital of the Company pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shares and published in accordance with Luxembourg law.

One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting. Such a request must be sent to the registered office of the Company by registered mail, at least five days before the relevant meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote. The quorum and time required by the 1915 Law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, e-mail or any other electronic means capable of evidencing such proxy.

Shareholders taking part in a meeting through video conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may also vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening office. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting and the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received five (5) bank business day(s) prior the general meeting which they are related to.

Except as otherwise required by the 1915 Law or these articles of incorporation of the Company, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting.

Title IV - Board of Directors

Art. 11. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not to be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of each director may not exceed six years and the directors shall hold office until re-elected or until their successors are elected. Directors' mandates are renewable.

The directors are elected by a simple majority of the vote validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting at a simple majority of the votes validly cast.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting, by observing the applicable prescriptions.

If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Art. 12. Board Meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman of the board of directors shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence, the shareholders or the directors may appoint another director and, in the case of a general meeting, in the absence of a director, any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each director in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues. Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or videoconference or by other similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Except as stated below, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present in person or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for or against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or intended to be used for legal purposes or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors, or by any other person appointed by the board of directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by these articles of incorporation of the Company to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the 1915 Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

Art. 15. Corporate signatures. The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of any two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

Art. 16. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have a personal interest conflicting with that of the Company in any transaction submitted for approval to the board of directors of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such conflict and shall not consider or vote on any such transaction; shall be reported to the next succeeding general meeting.

The preceding paragraph does not apply where the decision of the board of directors or by the single director related to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity promoting the Company or any subsidiary thereof, or any other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations.

The board of directors is responsible for the implementation of the conflicts of interest policy applicable to the Company.

Art. 17. Indemnification of the Directors. Every director, agent, auditor, or officer of the Company and his personal representatives shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of this duties, powers, authorities or discretions, including losses incurring by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company or (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or willful misconduct against the Company.

Title V - Supervision of the Company

Art. 18. Statutory Auditor. The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorability and professional experience and shall fulfill all duties prescribed by the 2010 Law.

The statutory auditor shall be appointed by the general meeting for a period which may not exceed six years and shall remain in office until re-elected or until his successor is elected and qualifies. The statutory auditor will be remunerated by the Company.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Distributions. In accordance with article 72 of the Law of 1915, at least one-twentieth (1/20) of the net-profits shall be allocated each year to the creation of a reserve; this allocation shall cease to be compulsory when the reserve has reached an amount equal to one-tenth (1/10) of the subscribed capital as stated in article 5 hereof, or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The general meeting, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The board of directors may, in accordance with the provisions of Luxembourg law, declare and pay an interim dividend, subject to observing the conditions laid down in the 1915 Law.

Dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such place and time as may be determined by the board of directors. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to shares held by the Company.

Title VI - Final Dispositions

Art. 21. Liquidation and Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting effecting such dissolution and which shall determine their power and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

All funds to which shareholders are entitled pursuant to the liquidation of the Company and which shall not have been claimed by those entitled thereto before the close of the liquidation operations shall be deposited in favour of whom it may concern at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting adopted under the conditions of quorum and majority provided for by article 67-1 of the 1915 Law.

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as the 2010 Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

The first annual report of the Company will be 31 December 2013.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand shares (3,000) and is totally subscribed by «Banque Internationale à Luxembourg», en abrégé «BIL».

All the shares of the Company have been entirely paid-in in cash, so that the amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) is entirely allocated to the share capital, and is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Fees and Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital of the Company and considering itself as duly convened, has held an extraordinary general meeting. The meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company for a period of one (1) year to expire at the annual general meeting of shareholders approving the accounts as at 31 December 2013:

- Mr Alexandre Dumont; with professional address at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Mr Adrian Leuenberger; with professional address at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Mr Pierre Malevez, with professional address at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Third resolution

The statutory auditor for the Company shall be Ersnt & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The term of office of the statutory auditor shall expire at the annual general meeting of shareholders approving the accounts as at 31 December 2013.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Banque Internationale à Luxembourg», en abrégé «BIL», une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-6307 et dont le siège social est sis 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il est constituée comme suit:

Titre I^{er} - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les souscripteurs et les futurs actionnaires une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BIL MANAGE INVEST S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents statuts, tel que décrite à l'article 22 des présents statuts.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la gestion collective (au sens de l'article 125 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»)) d'organismes de placement collectif («OPC»), à condition que la Société gère au moins un OPC luxembourgeois. La Société peut notamment entreprendre toute activité relative à la gestion (y compris la gestion de portefeuille et de risques), l'administration et/ou la commercialisation desdits OPC au sens large autorisé par la Loi de 2010. La Société peut déléguer lesdites activités à des tiers.

La Société peut mener toute activité jugée utile pour la réalisation de son objet social, dans les limites toutefois du chapitre 16 de la Loi de 2010.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Les filiales, succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil d'administration.

Le siège social de la Société peut être transféré par une décision du conseil d'administration pour autant que le siège reste situé à Luxembourg-Ville.

Si cela est autorisé par et en vertu des conditions stipulées dans les réglementations et lois luxembourgeoises, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, s'étant produites ou étant sur le point de se produire, porteraient atteinte aux activités normales de la Société à son siège social ou nuiraient à la facilité avec laquelle ledit siège et des personnes à l'étranger peuvent communiquer, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) par action.

La Société peut, dans la mesure et sous réserve des conditions autorisées par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Art. 6. Registre des Actions - Certificats d'Actions. Les actions de la Société seront et demeureront sous forme nominative.

Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société, où il sera mis à la disposition de tous les actionnaires à des fins d'inspection. Le registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»). La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ledit registre. Des certificats de ces inscriptions peuvent être émis et signés par deux membres du conseil d'administration de la Société.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; au cas où une action est détenue par plusieurs personnes, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront nommer un représentant unique de l'action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée en tant que propriétaire unique de l'action vis-à-vis de la Société.

Le transfert d'actions sera réalisé par déclaration de transfert écrite consignée dans le registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes habilitées à agir dans ce cadre par des mandats en bonne et due forme. La Société peut également, à son entière discrétion, accepter d'autres moyens de transfert comme preuve desdits transferts.

Les actions émises par la Société peuvent uniquement être transférées avec l'approbation préalable du conseil d'administration.

Art. 7. Augmentation de Capital. Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour les modifications des présents statuts, tel que l'article 22 ci-après le prévoit sauf lorsque ce pouvoir d'augmenter le capital est accordé au conseil d'administration, tel que l'article 7 des présents statuts le prévoit.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12 500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) par action.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions ayant des droits et des bénéfices équivalents à ceux des actions existantes.

Dans les limites du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé et mandaté comme suit:

- à augmenter le capital, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions devant être libérées en espèces, par compensation de créances ou, si cela est approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par l'incorporation de bénéfices ou de réserves;

- à fixer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions.

Cette autorisation sera valable pour une durée de cinq ans, à compter de la date de publication des statuts au Mémorial et pourra être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

À la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment consignée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 sera modifié afin de correspondre à l'augmentation effectuée. Cette modification sera officiellement consignée par le conseil d'administration ou par toute personne que le conseil d'administration autorisera à cette fin.

Titre III - Assemblée générale des actionnaires de la Société

Art. 8. Assemblée générale. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera tous les actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus d'ordonner, réaliser ou ratifier des actes relatifs à l'exploitation de la Société.

Art. 9. Lieu, Date et Convocation de l'Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu à Luxembourg précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en des lieux et à des dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social émis de la Société conformément à une convocation présentant l'ordre du jour adressée à chacun des actionnaires par courrier recommandé au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale à l'adresse de l'actionnaire figurant dans le registre des actions et publié conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé, au moins cinq jours avant l'assemblée en question.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation ou publications préalables.

Art. 10. Quorum et Vote. Le quorum et les délais requis par la Loi de 1915 régiront les avis de convocation et le déroulement des assemblées générales de la Société, sauf disposition contraire dans les présentes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne en tant que son mandataire par écrit, par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique capable d'attester la légitimité du mandataire.

Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant de les identifier sont réputés présents lors du calcul des quorums et des votes.

Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres de façon continue et doivent permettre une participation active de toutes lesdites personnes à l'assemblée.

Chaque actionnaire peut également voter par le biais des bulletins de vote envoyés par courrier ou facsimile au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée sur l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement recourir aux bulletins de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de cette dernière, les résolutions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque résolution proposée en cochant la case correspondante.

Les bulletins de vote ne mentionnant ni un vote pour, ni un vote contre la résolution proposée, ni une abstention, sont nuls. La Société prendra uniquement en compte les bulletins de vote reçus cinq (5) jours ouvrables bancaires avant l'assemblée générale à laquelle ils sont relatifs.

Sauf exigence contraire de la Loi de 1915 ou des présents statuts de la Société, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut fixer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à toute assemblée générale.

Titre IV - Conseil d'administration

Art. 11. Administrateurs. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat de chaque administrateur ne peut pas excéder six ans et les administrateurs occuperont leur poste jusqu'à ce qu'ils soient réélus ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Les mandats d'administrateur peuvent être reconduits.

Les administrateurs sont élus à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale, avec ou sans motif, à la majorité simple des votes valablement exprimés.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, ce poste vacant pourra être occupé à titre temporaire jusqu'à l'assemblée générale suivante, dans le respect des prescriptions applicables.

Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur, ladite personne morale doit désigner une personne physique pour la représenter de façon permanente, laquelle endossera ce rôle au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée ne peut démettre de ses fonctions son représentant permanent qu'à condition de nommer simultanément son successeur.

Art. 12. Réunions du Conseil. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. Il peut également choisir parmi eux un vice-président. Il peut en outre choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, qui sera responsable de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué sur l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent nommer un autre administrateur et, en cas d'assemblée générale, en l'absence de tout administrateur, toute autre personne, en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à l'une quelconque de ces assemblées.

Un avis de convocation écrit du conseil d'administration doit être remis aux administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il est possible de déroger à cet avis de convocation si chaque administrateur y consent par écrit, par courrier électronique ou facsimile, ou tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécial sera requis pour qu'une réunion du conseil soit tenue à une date et un lieu déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, par télégramme ou fac-similé un autre administrateur en tant que mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant la participation active de toutes lesdites personnes à la réunion. La participation à une réunion par le biais de ce type de moyen de communication est réputée avoir lieu au siège social de la Société.

À l'exception des cas mentionnés ci-dessous, le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la majorité des administrateurs est présente en personne ou représentée à ladite réunion. Au cas où, lors d'une quelconque réunion, le nombre de votes pour ou contre une résolution est identique, le président bénéficiera d'une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par télégramme ou fac-similé, ou tout autre moyen de communication similaire, devant être confirmé par écrit. L'intégralité constituera le procès-verbal servant de preuve de la résolution. La date des résolutions circulaires de ce type sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil d'administration. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les exemplaires ou extraits desdits procès-verbaux pouvant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou destinés à être utilisés à des fins juridiques ou autres seront signés par le président, ou par deux administrateurs, ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et prendre des dispositions dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs n'étant pas expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi de 1915 ou les présents statuts de la Société relèvent de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi de 1915. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil d'administration. La Société peut également octroyer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou acte rédigé sous seing privé.

Art. 15. Signatures. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs quels qu'ils soient ou la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle ledit pouvoir concernant la gestion journalière de la Société a été délégué, agissant seule ou conjointement, conformément au règlement de cette délégation.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction conclus entre la Société et toute autre société ou firme ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société est intéressé dans, ou est administrateur, associé, dirigeant ou employé d'une telle société ou firme.

Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui exerce les fonctions d'administrateur, d'associé, de dirigeant ou d'employé de toute société ou firme avec laquelle la Société conclut un contrat ou exerce des activités commerciales ne pourra pas, en raison de ladite affiliation avec cette société ou firme, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur des questions concernant ledit contrat ou lesdites activités.

Au cas où l'un quelconque des administrateurs ou dirigeants de la Société pourrait avoir un intérêt personnel allant à l'encontre de celui de la Société lors de toute transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Société, lesdits administrateurs ou dirigeants informeront le conseil d'administration dudit conflit et ne délibéreront ou ne voteront aucune desdites transactions qui seront reportées à l'assemblée générale suivante.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas lorsque la décision du conseil d'administration ou d'un administrateur unique est relative aux activités courantes conclues à des conditions normales.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne renvoie pas à toute relation ou intérêt existant en lien avec une affaire, une position ou une opération impliquant toute entité qui promeut la Société ou toute filiale de celle-ci, ou toute autre société ou entité définie en tant que de besoin par le conseil d'administration à sa discrétion, à condition que cet intérêt personnel ne soit pas considéré comme un intérêt antagoniste conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le conseil d'administration est responsable de la mise en place de la politique en matière de conflits d'intérêts applicable à la Société.

Art. 17. Indemnisation des Administrateurs. Chaque administrateur, agent, auditeur ou dirigeant de la Société et ses représentants personnels seront, dans la plus large mesure permise par la loi luxembourgeoise, indemnisés et tenus indemnes, par prélèvement sur les actifs et fonds de la Société, de tous coûts, actions, procédures, frais, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités engagés ou subis par eux ou relatif à la conduite des affaires de la Société ou dans l'exécution ou l'acquittement de leurs fonctions, pouvoirs, leur autorité ou leurs pouvoirs discrétionnaires, y compris les pertes encourues par eux dans le cadre de la défense (avec succès ou non) de procédures civiles concernant la Société devant tout tribunal qu'il soit au Luxembourg ou ailleurs. Aucune desdites personnes ne pourra être tenue responsable (i) des actes, reçus, négligences, manquements ou omissions d'une autre desdites personnes ou (ii) pour l'apport de tout reçu pour une somme d'argent n'ayant pas été reçue personnellement par elle ou (iii) pour toute perte en raison d'un vice de titre de tout bien de la Société ou (iv) de l'insuffisance de tout titre dans lequel ou sur la foi duquel des fonds de la Société sont placés ou (v) pour toute perte encourue par le biais de toute banque, courtier ou autre agent ou (vi) pour toute perte, dommage ou accident de quelque ordre que ce soit survenu dans ou à la suite de l'exécution ou l'acquittement de charges, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires liés à son poste ou en rapport avec ce dernier, à moins que les

faits précités ne se produisent en raison d'une négligence grave ou faute intentionnelle qu'elle a commise à l'encontre de la Société.

Titre V - Contrôle de la Société

Art. 18. Réviseur d'entreprises. L'audit des documents comptables annuels de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises agréé qui satisfera aux exigences de la législation luxembourgeoise en termes d'honorabilité et d'expérience professionnelle et honorera toutes les obligations prévues par la Loi de 2010.

Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale pour une période qui ne peut excéder six ans et demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou que son successeur soit élu et apte. Le réviseur d'entreprises sera rémunéré par la Société.

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Distributions. Conformément à l'article 72 de la Loi de 1915, au moins un vingtième (1/20) des bénéfices nets sera alloué chaque année à la création d'une réserve; cette allocation perdra son caractère obligatoire lorsque la réserve aura atteint un montant égal au dixième (1/10) du capital souscrit tel que stipulé à l'article 5 des présentes, ou tel qu'augmenté ou réduit en tant que de besoin, comme prévu à l'article 7 des présentes, mais redeviendra obligatoire si la réserve tombe en-dessous du seuil dudit dixième.

L'assemblée générale, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation des bénéfices nets annuels restants.

Le conseil d'administration peut, conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise, déclarer et payer un acompte sur dividende, sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi de 1915.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise sélectionnée par le conseil d'administration et peuvent être payés au lieu et au moment déterminés par le conseil d'administration. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés, dans l'attente de leur encaissement, ou en lien avec des actions détenues par la Société.

Titre VI - Dispositions finales

Art. 21. Liquidation et Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale mettant en place ladite dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) au(x) actionnaire(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

L'ensemble des fonds auxquels les actionnaires ont droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamés par les personnes y ayant droit avant la clôture des opérations de liquidation seront déposés en la faveur de qui de droit à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 22. Modifications des Statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale adoptée dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Art. 23. Droit Applicable. Toutes les questions n'étant pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2010.

Dispositions transitoires

Le premier exercice débutera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille euros (300.000 EUR) divisé en trois mille actions (3.000) et est totalement souscrit par «Banque Internationale à Luxembourg», en abrégé «BIL»,

L'ensemble des actions de la Société ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de trois cent mille euros (300.000 EUR) est entièrement alloué au capital social et qu'il est dès à présent à la disposition de la Société, comme il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire ayant rédigé le présent acte déclare que les conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915, telle que modifiée, ont été remplies et en témoigne expressément.

Frais et Dépenses

Les dépenses, coûts, frais ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à approximativement deux mille euros.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne susmentionnée, représentant la totalité du capital souscrit de la Société et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société sera établi au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration de la Société pour une période d'un (1) an qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alexandre Dumont; avec adresse professionnelle au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Monsieur Adrian Leuenberger; avec adresse professionnelle au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Monsieur Pierre Malevez. avec adresse professionnelle au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Troisième résolution

Le réviseur d'entreprises de la Société sera Ersnt & Young, dont le siège social est sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparaisant mentionnée supra, le présent acte est rédigé en langue anglaise auquel vient s'ajouter une version en langue française; qu'à la demande de la personne comparaisant et en cas de divergence entre les versions anglaise et française du document, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au représentant de la personne comparaisant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8513. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013094862/588.

(130115733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Biolding Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.904.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Géraldine VINCIOTTI, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of BIOLDING INVESTMENT SA, a Société Anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, dated on 16 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 794 of 26 March 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.904 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by M. Pierre LENTZ, Class B Director of the Company on 24 June 2013 in conformity with the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 27 March 2013, the proxy and an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three million seven hundred and fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 3,750,000.-) divided into thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-) all fully subscribed and entirely paid up.

II. That pursuant to paragraph 2 of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at five million Dollars of the United States of America (USD 5,000,000.-).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 27 March 2013 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 750,000.-), so as to raise it from its current amount of at three million seven hundred and fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 3,750,000.-) divided into thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America, to an amount of four million five hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 4,500,000.-) divided into forty-five thousand (45,000) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-), by the issuance of seven thousand and five hundred (7,500) new shares having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date of the Meeting.

IV. That the Company received an amount of six hundred seventy-five thousand Dollars of the United States of America (USD 675,000.-), from AGANOLECO TRADING LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 7th Floor/Office 703, 1065 Nicosia, Cyprus, corresponding to the value of six thousand seven hundred and fifty (6,750) new shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-).

And the Company has further received an amount of seventy-five thousand Dollars of the United States of America (USD 75,000.-), from TUTERLIP TRADING LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 7th Floor/Office 703, 1065 Nicosia, Cyprus, corresponding to the value of seven hundred and fifty (750) new shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-).

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Share Capital. (First paragraph). "The share capital of the Company is set at four million five hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 4,500,000.-) divided into forty-five thousand (45,000) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.-), all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Géraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de BOLDING INVESTMENT SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, IIA Boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 794 du 26 mars 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.904 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par Monsieur Pierre Lentz, administrateur de classe B de la Société en date du 24 juin 2013 conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 mars 2013, la procuration et un extrait desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 3.750.000.-) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq millions de dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000,-).

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 27 mars 2013 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 3.750.000,-) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-), à un montant de quatre millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 4.500.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) par l'émission de sept mille cinq cent (7.500) nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'Assemblée.

IV. Que la Société a reçu un montant de six cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 675.000,-) de AGANOLECO TRADING LIMITED, société anonyme selon les lois chypriotes, avec siège social à Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 7th Floor/Office 703, 1065 Nicosia, Chypre, correspondant à la valeur nominale de six mille sept cent cinquante (6.750) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-).

Que la Société a également reçu un montant de soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 75.000,-) de TULIP TRADING LIMITED, société anonyme selon les lois chypriotes, avec siège social à Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 7th Floor/Office 703, 1065 Nicosia, Chypre, correspondant à la valeur nominale de sept cent cinquante (750) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-).

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5. Capital souscrit. (Premier paragraphe). «Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 4.500.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29311. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094867/119.

(130115538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

BM Invest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.425.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen,
on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Brian MIKKELSEN, company director, born in Grindsted (Denmark), on 02 September 1965, residing at 22 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Such appearing person, here personal present, declared and requested the notary to act:

1.- That he is the sole partner of the company "BM Invest S.à r.l. -SPF" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, qualifying as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in

short "SPF", established and having its registered office at 22, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 158 425, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 27 January 2011, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 814 on 26 April 2011, page 39038 and the Articles of Incorporation of which have never been amended since.

2.- That the Company's subscribed share capital amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, entirely paid up.

3.- That the appearing person, in its capacity as owner of all five hundred (500) shares of the Company, hereby expressly declares that the activity of the Company has ceased completely as of 31 December 2012 and that in such respect he declares to proceed with the dissolution of said Company as of 31 December 2012.

4.- That the appearing person in such capacity takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the same person will assume all liabilities unknown to the present day.

5.- That the appearing person grants full discharge to the manager(s) of the presently dissolved Company.

6.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former offices of the dissolved Company, being 22, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

7.- That the appearing person commits himself to pay the costs of the present itself to pay the costs of the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn,

am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Brian MIKKELSEN, Gesellschaftsdirektor, geboren in Grindsted (Dänemark), am 02. September 1965, wohnhaft in 22 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Welcher Komparent, hier persönlich anwesend, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass er der alleinige Gesellschafter von „BM Invest S.à r.l. -SPF“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“ abgekürzt „SPF“), mit Sitz in 22, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 158 425, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Januar 2011, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 26. April 2011, unter der Nummer 814, Seite 39038, ist und deren Satzung seitdem nie abgeändert wurde.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) beträgt und eingeteilt ist in fünfhundert (500) voll einbezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils FÜNFUNDZWANZIG EURO (25.- EUR).

3.- Dass der Erschienene, in seiner Eigenschaft als Eigentümer sämtlicher fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile ausdrücklich erklärt, dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft zum 31. Dezember 2012 komplett abgeschlossen wurde und dass daher der Erschienene erklärt und beschließt die Gesellschaft mit derselben Wirkung zum 31. Dezember 2012 aufzulösen.

4.- Dass der Erschienene, in solcher Eigenschaft, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß er ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

5.- Dass dem(dem) Geschäftsführer(n) volle Entlastung für die Ausübung seines (ihrer) Mandate(s) erteilt wurde.

6.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz, und zwar in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg aufbewahrt werden.

7.- Dass der Erschienene sich ausdrücklich verpflichtet sämtliche, für diese Urkunde, anfallenden Kosten zu übernehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Gezeichnet: B. MIKKELSEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 01. Juli 2013. Relation: EAC/2013/8499. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013094871/81.

(130116376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Datasat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8277 Holzem, 2, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 178.519.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M. Alain Vasseur, consultant, born on April 24th 1958 in Dudelange, Luxembourg, residing at 3 rue de Mamer L-8277 Holzem, acting as proxyholder of:

1. Mr. CHARATSARIS Christos, indépendant, born on December 5th 1951 in Athens, Greece, residing at 4 dolasik-Psyhiko, 15452 Athens, Greece, by virtue of proxy given under private seal on 14 May 2013; and

2. Mrs. VOSTRIKOVA Yulia, gérante, born on June 6th 1977 in St. Petersburg, Russia, residing at 49 Matheu Liuga, 16675 Glyfada Athens, Greece, by virtue of proxy given under private seal on 14 May 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to state the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to be incorporated between themselves.

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established a public limited company under the name of "DATASAT S.A." (hereinafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Company is established on the territory of the commune of Mamer.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors or to another municipality by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the company is to commercialize telecommunication services via satellite.

The Company has been acquired for the management, creation, possession, sale, and development of intellectual property rights, including, but not limited to all copyrights, patents, IT sources all trademarks and trade, as well as any drawings and all models.

Furthermore the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred twenty four euro (EUR 124.-) each.

The shares will be registered shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Capital increase. The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Title III. - General Meeting of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held at the Company's registered office or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on the 1st Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within twenty days if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company request so, provided they make a written demand and detail the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request to the Company not later than five (5) days prior to the meeting concerned.

The convening notices shall mention the agenda of the meeting.

All the shares being issued in registered form, the convening notices have to be addressed individually to each shareholder by means of registered mail.

Art. 11. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 12. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital either is present or represented.

If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast.

Art. 13. Both the nationality of the Company and the commitments of its shareholders may only be increased with the unanimous consent of all the shareholders and bondholders.

Art. 14. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are either present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint a scrutineer, who may be a shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the president, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder having requested to do so.

Title IV. - Management

Art. 15. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company.

The term and the remuneration of directors are determined by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 16. The board of directors will elect from among its members a chairman. The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened upon the request of any two (2) directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if two (2) members are present or represented. If a quorum is not reached, a second meeting of the Board shall be convened to deliberate validly at least half of board members will be present.

Any decision taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a physical meeting of the board of directors. Such resolutions may be documented either in a single document or in several separate documents having the same content.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

The Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the director or the board of directors,
2. These accounts show a profit (after allocation to the legal reserve and statutory reserve but including the profits carried forward or any amount transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of directors,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director

(administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors.

Art. 19. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by any directors delegated for this purpose.

Art. 21. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or any officer of the Company has a personal and opposite interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of, such other company or entity.

Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or entity, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the shareholder(s) or to the next general meeting of shareholders.

Title V. - Audit

Art. 22. The supervisory auditors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 24. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders taken in accordance with the quorum and majority requirements to modify these Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory disposition:

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and payment:

The two hundred and fifty (250) shares have been subscribed as follows:

1. Mr. CHARATSARIS Christos, prenamed,	225
2. Mrs. VOSTIKOVA Yulia, prenamed	25
Total:	250

The two hundred and fifty (250) shares are paid up by payments in cash to the extent of one hundred per one hundred (100%), so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of shareholders:

The above named persons, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately held an extraordinary general meeting and took the following resolutions by unanimous vote:

1.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

a) Mr. Christos CHARATSARIS, born on December 5th 1951 in Athens, Greece, residing at 4 dolasik-Psyhiko, 15452 Athens, Greece

b) Mrs Yulia VOSTRIKOVA, born on June 6th 1977 in St. Petersburg, Russia, residing at 49 Matheu Liuga, 16675 Glyfada Athens, Greece

c) Mr. Luc TEMMERMAN, born on 31st of January 1959 in Etterbeek, Belgium, residing at 2, rue de Mamer, L-8277 Holzem

2.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

"TRIPLE A CONSULTING S.A.", with registered office at 2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 61.417).

3.- The registered office of the company is established at 2, rue de Mamer, L-8277 Holzem.

Decision of the board of directors

Immediately after the board of directors adopted the following resolution: Is appointed as delegated for the daily management:

M. Christos CHARATSARIS, prenamed.

His mandate shall end with the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, Luxembourg, résidant à 3 rue de Mamer L-8277 Holzem, agissant en tant que mandataire de:

1. M. Christos CHARATSARIS, indépendant, né le 05 décembre 1951 à Athènes, Grèce, résidant à Dolasik - Psyhiko 4, 15452 Athènes, Grèce, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 mai 2013; et

2. Mme Yulia VOSTRIKOVA, gérante, née le 06 juin 1977 à St. Petersburg, Russie, résidant à Matheu Liuga 49 à Glyfada Athènes, Grèce, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont demandé au notaire de constater par acte notarié les statuts constituant la société anonyme que les comparants déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DATASAT S.A.» (ci-après la Société), soumise aux lois régissant ces entités et en particulier aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration ou sur le territoire d'une autre commune par une résolution prise lors d'une assemblée extraordinaire des associés, selon les modalités requises par les textes légaux applicables.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Des bureaux et des succursales peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation de services de télécommunication via satellite.

Entre autre la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

En outre la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, et la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisée en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les actions seront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts.

Titre III. - Assemblée des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit soit au siège social de la Société soit à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 9. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler. L'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 10. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai de vingt (20) jours, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Toutes les actions étant nominatives, les notifications doivent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 11. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimées.

Art. 12. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social (actions présentes ou représentées).

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix valablement exprimées.

Art. 13. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidé qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 14. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire (actionnaire ou non) et les actionnaires nomment un scrutateur (actionnaire ou non). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui a été requis de le faire.

Titre IV. - Administration

Art. 15. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui pourvoira définitivement à l'occupation de ce poste.

La rémunération et la durée des mandats des administrateurs sont fixées par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président doit impérativement faire partie des Administrateurs de classe A.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs de classes différentes.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si deux administrateurs sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du conseil d'administration sera convoquée qui délibérera valablement si la moitié au moins des membres du conseil sera présente.

Toute décision doit être prise à majorité simple, des votes exprimés. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Les résolutions circulaires prises par le conseil d'administration ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion physique du conseil d'administration. Les résolutions circulaires doivent être signées par tous les administrateurs et être signées soit sur un document unique soit sur plusieurs documents identiques.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre et s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 17. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) en respectant les dispositions légales et toutes prescriptions légales.

Des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le conseil d'administration,
2. Ces comptes intermédiaires font apparaître un bénéfice (après allocation des montants devant être transférés à la réserve légale et de la réserve statutaire et rajout des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire)
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le conseil d'administration.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés

Art. 18. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 20. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou d'un administrateur-délégué à cette fin.

Art. 21. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs directeurs ou représentants de la Société y auront un intérêt personnel et opposé ou en sont le (les) directeur(s), actionnaire(s), représentant(s) ou employé(s).

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un directeur ou représentant de la Société qui remplirait en même temps des fonctions de directeur, d'associé, de représentant ou d'employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, en raison de ces relations avec ladite autre société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant aux opérations relatives à un contrat ou à une opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un directeur ou représentant aurait un intérêt personnel et opposé dans une opération de la Société, ledit directeur en avisera le Conseil d'administration et ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote s'agissant de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Directeur seront portés à la connaissance de(s) actionnaire(s) lors de la prochaine assemblée générale.

Titre V. - Surveillance

Art. 22. Le ou les auditeurs seront nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés, ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cents (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise en vertu des conditions de quorum et de majorité afin de modifier les statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les titulaires de parts sociales au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les deux cent cinquante (250) actions ont toutes été souscrites comme suit:

1. Monsieur CHARATSARIS Christos, prénommé,	225
2. Madame VOSTRIKOVA Yulia, prénommé	25
Total:	250

Les deux cent cinquante (250) actions ont été entièrement libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Résolutions des actionnaires:

Les personnes susmentionnées, représentées comme ci-avant et représentant l'entière du capital souscrit et s'estimant valablement convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs du conseil d'administration, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2018:

- a) M. Christos CHARATSARIS, né le 5 décembre 1951 à Athènes, Grèce, résidant à 4 Dolasik-Psyhiko, 15452 Athènes, Grèce;
- b) Mrs Yulia VOSTRIKOVA, née le 6 juin 1977 à St. Petersburg, Russie, résidant à 49 Matheu Liuga, 16675 Glyfada Athènes, Grèce;

c) M. Luc TEMMERMAN, né le 31 janvier 1959 à Etterbeek, Belgique, résidant à 2 rue de Mamer L-8277 Holzem.

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018:

«TRIPLE A CONSULTING S.A.», ayant son siège social au 2 rue Millegässel L-2156 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 61.417).

3.- Le siège social de la Société est fixé au 2, rue de Mamer L-8277 Holzem.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué de la société:

M. Christos CHARATSARIS, prénommé.

Son mandat expirera à l'Assemblée Générale annuelle de la société en 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française texte, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. VASSEUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/06/2013. Relation: LAC/2013/28066. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094946/497.

(130115801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration du 03 mai 2013, que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur TONNAR Jean, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 12, Rue de la Tuilerie;
- Monsieur ROSENFELD Romain, Vice-Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-4807 Rodange, 2, Rue Nic Biever;
- Monsieur FRANCK Henri, Administrateur, demeurant à L-8356 Garnich, 5, Rue St Hubert;
- Monsieur GOELHAUSEN Marco, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 24/04/1956 à Differdange, demeurant à L-4487 Belvaux, 110, Rue de Soleuvre;
- Monsieur HAGER Daniel, Administrateur, demeurant à L-4482 Belvaux, 43, Rue Michel Rodange;
- Monsieur MEISCH Marcel, Administrateur, demeurant à L-4601 Differdange, 11, Avenue de la Liberté;
- Madame GILLE Josée-Anne, Administrateur, demeurant à L-3672 Kayl, 49, rue de Tétange;
- Monsieur DAX Jeff, Administrateur, né le 31 décembre 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4221 Esch/Alzette, 143, Rue de Luxembourg;
- Monsieur FEIEREISEN Pierrot, Administrateur, né le 08 janvier 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3820 Schifflange, 51, Rue Belair;
- Monsieur ROBINET René, Administrateur, né le 08 juin 1957 à Pétange, demeurant à L-4960 Clémency, 7, Rue de Bascharage;
- Madame LORSCHÉ Josée, Administrateur, née le 09 septembre 1961 à Dudelange, demeurant à L-3381 Noertzange, 31, Rue de la Gare;
- Monsieur LUX Marco, Administrateur, né le 21 octobre 1963 à Dudelange, demeurant à L-3675 Kayl, 11, Rue Jules Wilhelm;

- Madame SCHWEICH Christine, Administrateur et Administrateur-délégué, née le 08 décembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-3941 Mondercange, 3, Rue des Prés;
- Monsieur REDING Edy, Administrateur, né le 08 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-3390 Péppange, 8, Rue an der Griecht;
- Monsieur MÜLLER Carlo, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 13 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L- 4981 Reckange-sur-Mess, 8, Rue de Roedgen;
- Monsieur Ady HAHN, Administrateur, né le 21 décembre 1938 à Rodange, demeurant à L-4995 Schouweiler, 5, Rue du Stade.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Commissaire aux comptes

- Monsieur CANNIVE Patrick, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4322 Esch/Alzette, 2, Rue de la Source;
 - Monsieur KRECKE Henri, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4849 Rodange, 10, Rue des Romains;
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Réviseur d'entreprise

- La société INTERAUDIT, Réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie
- Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Référence de publication: 2013091974/47.

(130112542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Restyle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESTYLE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091845/11.

(130112377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Les Tramways de Chandernagor, Société Civile.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg E 4.661.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une donation faite par Monsieur Renaud DELLOYE par devant le notaire Guillaume HERON en date du 21 décembre 2012, ainsi que d'une résolution écrite des associés du 25 mai 2013 acceptant et rectifiant la donation du 21 décembre 2012, que les parts de la société civile LES TRAMWAYS DE CHANDERNAGOR ont fait l'objet des cessions suivantes:

1. Monsieur Renaud DELLOYE a cédé la nue-propriété de 17.400 parts sociales à Mademoiselle Mahaut Delphine Nicole DELLOYE, écolière, née le 7 janvier 2002 à Paris (France), et demeurant à HONK KONG (Chine), House 33 Palm Drive - Redhill Peninsula, 18 Pak Shan Road;
2. Monsieur Renaud DELLOYE a cédé la nue-propriété de 17.400 parts de la Société à Monsieur Melchior Mathieu Nicolas DELLOYE, écolier, né le 4 novembre 2003 à Paris (France), et demeurant à HONK KONG (Chine), House 33 Palm Drive - Redhill Peninsula, 18 Pak Shan Road;
3. Monsieur Renaud DELLOYE a cédé la nue-propriété de 17.400 parts de la Société à Monsieur Hélie Thomas Nicolas DELLOYE, écolier, né le 27 mars 2006 à Paris (France), et demeurant à HONK KONG (Chine), House 33 Palm Drive - Redhill Peninsula, 18 Pak Shan Road;
4. Monsieur Renaud DELLOYE a cédé la nue-propriété de 17.400 parts de la Société à Monsieur Hippolyte Thierry Nicolas DELLOYE, écolier, né le 13 septembre 2007 à New-York (Etats-Unis), et demeurant à HONK KONG (Chine), House 33 Palm Drive - Redhill Peninsula, 18 Pak Shan Road.

Suite à cette donation et à la résolution écrite des associés, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit, et ce avec effet au 21 décembre 2012:

- 1 part sociale attribuée en pleine propriété à Monsieur Jean-Claude DELLOYE,

- 17.400 parts sociales attribuées en nue-propriété à Madame Mahaut DELLOYE sous l'usufruit de Monsieur Jean-Claude DELLOYE pour 14.000 parts, et de Monsieur Jean-Claude DELLOYE et Madame Françoise DELLOYE pour 3.400 parts sociales,

- 17.400 parts sociales attribuées en nue-propriété à Monsieur Melchior DELLOYE sous l'usufruit de Monsieur Jean-Claude DELLOYE pour 14.000 parts, et de Monsieur Jean-Claude DELLOYE et Madame Françoise DELLOYE pour 3.400 parts sociales,

- 17.400 parts sociales attribuées en nue-propriété à Monsieur Hélie DELLOYE sous l'usufruit de Monsieur Jean-Claude DELLOYE pour 14.000 parts, et de Monsieur Jean-Claude DELLOYE et Madame Françoise DELLOYE pour 3.400 parts sociales,

- 17.400 parts sociales attribuées en nue-propriété à Monsieur Hippolyte DELLOYE sous l'usufruit de Monsieur Jean-Claude DELLOYE pour 14.000 parts, et de Monsieur Jean-Claude DELLOYE et Madame Françoise DELLOYE pour 3.400 parts sociales,

- 399 parts sociales attribuées en nue-propriété à Monsieur Renaud DELLOYE sous l'usufruit de Monsieur Jean-Claude DELLOYE et de Madame Françoise DELLOYE.

TOTAL: 70.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013091708/47.

(130112530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Savannah Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.777.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Le nombre d'administrateur a été réduit de trois à un.

- Madame Laurence BARDELLI (Administrateur & Président du Conseil d'Administration), Monsieur Bertrand MICHAUD (Administrateur) & Monsieur Vincent WILLEMS (Administrateur) ont démissionné de leurs fonctions.

- Suite à la réduction du nombre d'administrateurs et à leurs démissions, Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né à Lecce (Italie) le 20 février 1981 et domicilié professionnellement au 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur unique. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl (RCS Luxembourg B156455), ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Ser.Com S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le siège social est transféré du 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013091073/22.

(130111049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Société Générale Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.130.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 1^{er} juillet 2013

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'Administrateur de Madame Véronique DE LA BACHELERIE.

Quatrième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation par la réunion du 8^{ème} Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur de madame Isabelle GUILLOU, demeurant au 14 Rue Félix Faure à F-75015 PARIS, en remplacement de Madame Véronique DE LA BACHELERIE.

Son mandat d'Administrateur a pris effet le 31 mai 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG

7, rue Gabriel Lippmann

L-5365 MUNSBAACH

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RÉ S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013091899/26.

(130112167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Building Imperial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.215.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, demeurant 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et de Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et le mandat de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018;

- la démission de la société Kartheiser Management S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018;

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013091340/21.

(130112405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2013

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt und genehmigt die Mandatsniederlegung von Frau Silvia Wagner zum 01. Februar 2013.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Ernennung bedingt der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. Die Genehmigung der CSSF erfolgte am 19. Juni 2013.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Marco Hirth / Klaus Frank

Référence de publication: 2013091438/32.

(13011895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Extrait de la Convention de cession de parts sociales conclue le 27 juin 2013 par et entre:

Monsieur Michel Pellegrino, demeurant à F-54860 Haucourt Moulaine, 16 rue Victor Hugo

Ci-après dénommée le «Cédant»

Et

Madame Isabelle Pierson, demeurant à F-57130 Jouy aux Arches, Chemin de la Maie Ci-après dénommée le «Cessionnaire»

Le Cédant cède au Cessionnaire 100 parts sociales de CONCEPT INTERNATIONAL S.à R.L.

Désormais les parts sociales de CONCEPT INTERNATIONAL S.à R.L. sont tenues comme suit:

Madame Isabelle PIERSON,	100 parts
Total	100 parts

Pétange, le 27 juin 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013091357/20.

(13011742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

Rectificatif au dépôt n° L130110646

- Il y a lieu de prendre en compte l'adresse 11, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg au lieu de 11, rue d'Aspelt L-1142 Luxembourg, inexacte.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013092042/11.

(130112469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092149/9.

(130112960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.